

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22081101***Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant**30 JUN 2022**

Le greffier

N° d'entreprise : **0726 778 735**

Nom

(en entier) : **LES ELEVEURS BELGES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SCRL**Adresse complète du siège : **Hontoir 2, 5523 SOMMIERE****Objet de l'acte : 8. Nomination ou renouvellement des mandats d'administrateur****PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE A Marchovelette LE 7 JUIN 2022****BUREAU**

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de Monsieur André WILLEM, lequel exercera également de scrutateur et désigne comme secrétaire, Monsieur Quentin DE BONHOMME.

Le Président se réjouissait de fournir texte et explication sur le fonctionnement de la coopérative à la clôture de l'exercice 2021 à l'Assemblée Générale. Ainsi, l'assemblée générale est convoquée, conformément aux statuts et au règlement intérieur, ce mardi 7 juin 2022.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

1. Actionnaires : La liste de présences a été établie et signée par chaque actionnaire en personne ou par leur mandataire. La liste des présences et les éventuelles procurations y mentionnées demeureront annexées au présent procès-verbal (Annexe 1). Le Président constate, sur la base de la liste de présences, que tous les actionnaires sont présents ou représentés et possèdent l'intégralité des actions composant le capital social, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier l'accomplissement des formalités de convocation à leur égard.

2. Administrateurs : Le Président constate que tous les administrateurs de la Société en fonction sont présents, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation à leur égard. Il s'agit de :

- Monsieur DE BONHOME Quentin,
- Monsieur GEENS Sébastien,
- Monsieur LEDOUX Baudouin,
- Monsieur LEROY David,
- Monsieur MAILLEUX Philippe
- Monsieur MINET François,
- Monsieur NOËL Didier,
- Monsieur PESTIAUX Alain,
- Monsieur WILLEM André
- Monsieur WUYARD Marc

3. Commissaires : Le Président constate que les commissaires de la Société, MM Denis GOFFIN et Benoît AMILLEUX assistent à la réunion, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier l'accomplissement des formalités de convocation à son égard.

ORDRE DU JOUR

Le Président énonce l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire :

1. Approbation du rapport de gestion sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.
2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.
4. Affectation du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.
5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.
6. Décharge aux commissaires aux comptes pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/07/2022 - Annexes du Moniteur belge

- 7.Approbation du budget de l'exercice 2022.
- 8.Nomination ou renouvellement des mandats d'administrateur
- 9.Démission d'un actionnaire.
10. Divers.

EXPOSE DU PRESIDENT

Le Président expose ensuite ce qui suit :

1.Tous les actionnaires, les administrateurs et le commissaire étant présents ou représentés et aucun ne contestant l'ordre du jour tel que présenté, ceux-ci sont considérés comme ayant été régulièrement convoqués. La présente assemblée générale est par conséquent régulièrement constituée au regard du Code des sociétés et des statuts de la Société, et, le quorum étant atteint, peut valablement délibérer sur les points mis à son ordre du jour.

2. Le Président dépose sur le bureau et met les documents suivants à la disposition des actionnaires :

- la liste des présences, signée par le Président et les actionnaires, à laquelle sont annexées les éventuelles procurations ;
- les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice 2021 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 ;
- le rapport du commissaire sur les comptes annuels relatif à l'exercice 2021 ;
- le projet de budget relatif à l'exercice 2022.

3. Chaque action donne droit à une voix. Pour être admises, les résolutions mises à l'ordre du jour doivent être adoptées à la majorité simple.

Tous les actionnaires confirment que l'exposé du Président est correct. L'ordre du jour est ensuite abordé.

RESOLUTIONS

Résolution 1 –Discussions et approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021. Le président explique que le résultat d'exploitation fait apparaître, au 31 décembre 2021, un bénéfice de 13.721,89 EUR. Le résultat financier affiche une charge nette de 740,97 EUR au 31 décembre 2021. Le résultat avant impôts fait ainsi apparaître, au 31 décembre 2021, un bénéfice de 12.980,92 EUR. Aucun résultat exceptionnel a été enregistré au 31 décembre 2021. Après une charge fiscale estimée pour l'exercice à 3.274,86 EUR (versements anticipés et impôts estimés à charge de la Société), les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2021 présentent un résultat de l'exercice excédentaire de 9.706,26 EUR. La discussion sur ce rapport est ouverte. L'assemblée générale n'émet aucune observation sur ce rapport est l'approuve à l'unanimité. Une copie restera annexée au présent procès-verbal (Annexe 2).

Le Président donne lecture du rapport du commissaire sur les comptes annuels relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021. Les commissaires aux comptes émettent une déclaration sans réserve et félicitent le trésorier pour le travail réalisé. Ils proposent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels soumis. La discussion sur ce rapport est ouverte. L'assemblée générale n'émet aucune observation sur ce rapport est l'approuve à l'unanimité. Une copie de ce rapport restera annexée au présent procès-verbal (Annexe 3).

L'assemblée générale aborde l'examen des comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés et établis par le conseil d'administration (bilan, compte de résultats et annexe). Une copie des comptes annuels restera annexée au présent procès-verbal (Annexe 4).

Résolution 2 – Affectation du résultat de la Société de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

A l'unanimité l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021, soit un résultat positif de 9.706,26 €, au résultat reporté.

Résolution 3 – Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

A l'unanimité l'assemblée générale donne, par un vote spécial et individuel pour chacun d'eux, décharge à tous les administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 et le respect des formalités et des délais prévus à l'article 5:83 du Code des sociétés et associations.

Résolution 4 – Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

A l'unanimité, l'assemblée générale donne décharge aux commissaires de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Résolution 5 – Démission et renouvellement d'administrateurs

Le Règlement d'ordre d'intérieur statue qu'après 3 ans le mandat de minimum 2 et maximum 4 membres du Conseil d'administration est renouvelé. Les administrateurs suivants sont démissionnaires mais rééligibles pour une durée de 5 ans : MM. Geens Sébastien, Ledoux Baudouin, Leroy David, Mailleux Philippe et Willem André. Tout coopérateur pourrait poser sa candidature au mandat d'administrateur au moyen d'une lettre motivée adressée au Président André Willem, Hontoir 2, 5523 Sommière. M. André Willem explique qu'il a reçu les candidatures suivantes : MM Le Roy David ; Ledoux Baudouin, Mailleux Philippe, Willem André, Geens Sébastien qui sont éligibles. A l'unanimité, l'assemblée générale nomme les personnes suivantes pour une



durée de 5 ans en tant qu'administrateur de la Société : MM. Le Roy David ; Ledoux Baudouin, Mailleux Philippe, Willem André, Geens Sébastien. Ensuite, l'assemblée générale nomme à l'unanimité, M. Willem André en tant que Président, M. Mailleux Philippe en tant que trésorier. Enfin, l'assemblée générale nomme à l'unanimité MM de Bonhome Quentin, Willem André, Mailleux Philippe en tant qu'administrateur délégué.

Résolution 6 – Démission d'un actionnaire

Le président informe l'assemblée générale sur la démission de M. Benoît NISEN en tant qu'actionnaire. Suivant les statuts et ROI de la coopérative, tout associé démissionnaire restera personnellement engagé dans les limites auxquelles il s'est engagé pendant cinq ans à compter de la date de sa démission, soit le 20 décembre 2026.

Résolution 7 – Points divers

Aucun point divers n'est soulevé au cours de cette assemblée.

Quentin de Bonhome, administrateur et secrétaire de l'assemblée générale